

Agri Transmission

REGION BRETAGNE

Présentation du dispositif

Le dispositif vise à préparer la transmission des exploitations en renforçant leur attractivité et en encourageant l'installation de nouvelles générations, face à la diminution des effectifs agricoles en Bretagne.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Les entreprises agricoles :

- comprenant au moins un associé exploitant ayant entre 45 et 65 ans à la date du dépôt de la demande
- dont le siège de l'exploitation est situé en région Bretagne.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Elle concerne les agriculteurs préparant la cession de leur outil de production. L'étude des atouts et limites de l'exploitation servira à définir des pistes d'évolution pour faciliter la transmission.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le soutien régional représente maximum 80 % des frais éligibles (plafond : 1 000 € HT), l'exploitation prenant en charge au minimum 20 %.

La TVA est intégralement absorbée.

Un coup de pouce supplémentaire de 100 € HT peut être accordé par la banque sociétaire

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme ?

Procédure :

- Choix d'un organisme agréé et premier contact par l'exploitant.
- Dépôt de la demande pris en charge par l'organisme (aucune action attendue de l'exploitant).
- Diagnostic réalisé et facturé à l'exploitation, avec déduction directe de l'aide régionale et mention obligatoire du soutien de la Région Bretagne.

Organisme

REGION BRETAGNE

- **Administration Régionale**
283 avenue du Général Patton
35711 RENNES CS 21101